

NAPOLÉON*peint par lui-même**(suite)*

Mais il ne faut pas dire uniquement du mal de Napoléon. S'il a été un grand despote, il a œuvré aussi utilement.

En matière de législation d'abord, il voulut codifier toutes les lois qui régissent les rapports entre les particuliers et la société. Au *Code civil*, rédigé sous le Consulat, il ajouta :

— *le Code de procédure civile* (1805-1807) qui trace les règles à suivre pour faire valoir ses droits devant les tribunaux. Il indique le tribunal compétent et les formalités de l'audience, du jugement et de l'exécution.

— *le Code de commerce* (1807) dont le premier livre traite du commerce en général, le second du commerce maritime, le troisième de la faillite et de la banqueroute, le quatrième des tribunaux de commerce ;

— *le Code d'instruction criminelle* (1808) qui, comme le Code de procédure civile, indique la façon de faire valoir ses droits, mais en ce qui concerne les délits et les crimes ;

— *le Code pénal* (1810) qui normalement aurait dû venir avant le précédent puisqu'il prévoit toutes les infractions en matière criminelle.

Là on peut dire que Napoléon a fait œuvre durable puisque dans leurs grandes lignes, ces codes sont toujours en vigueur.

Il s'occupa aussi des finances en créant, en 1807, *la Cour des comptes* chargée d'examiner les comptes et de surveiller la gestion des comptables des administrations publiques (par exemple les percepteurs).

F. DELEAM.

NAPOLÉON*peint par lui-même**(suite)*

Plus par nécessité d'économie de guerre que par volonté de rendre du bien-être à la France, Napoléon encouragea l'industrie et fit accomplir des grands travaux publics.

Dans l'industrie :

« *La France doit non seulement se suffire à elle-même, mais encore pourvoir aux besoins de toute l'Europe* ».

— il récompense les inventeurs ;

— il aide les manufacturiers (Richard Lenoir, créateur de l'industrie cotonnière, reçoit un million et demi à titre de prêt) ;

— il soutient les industries nouvelles : sucre de betterave particulièrement.

Dans les travaux publics :

« *Paris doit devenir la ville unique, la capitale des capitales où chaque roi d'Europe sera forcé d'y bâtir un grand palais* ».

— Il fait construire les ponts d'Austerlitz et d'Iéna, la passerelle des Arts, le Temple de la Victoire, la Bourse, l'Arc du Carrousel, la colonne Vendôme, percer la rue de Rivoli, creuser le canal de l'Ourcq et le bassin de la Villette.

« *L'Empire français sera la mère patrie des autres souverainetés* ».

— il fait achever les canaux de Saint-Quentin, de Nantes à Brest, du Rhône au Rhin, de Belgique, les ports de Brest, de Cherbourg et d'Anvers.

« *Rome sera la seconde ville de l'Empire* ».

— il achève les grandes routes des Alpes et les poursuit en Italie.

Ces quelques fiches te permettront de faire les travaux qui te sont proposés dans la SBT n° 48-49-50 : Pour connaître le passé : De la Révolution à 1870, pages 14 et suivantes. Tu concluras toi-même en disant ce que tu penses de Napoléon ; et pourtant nous n'avons pas parlé des maux de la guerre !

F. DELEAM.

NAPOLÉON*peint par lui-même**(suite)***V. NAPOLÉON ET L'ÉCOLE**

« Je dois avoir confiance dans la majorité des Français. Pour cela, il faut que le gouvernement s'empare de leur esprit, qu'il les façonne à sa guise sur un modèle uniforme dès l'enfance, en se chargeant lui-même et lui seul de l'instruction ».

« L'enseignement doit être un des blocs de granit sur lesquels j'établirai les assises de la société nouvelle ».

Pour en arriver là, il institue l'Université Impériale le 17 mars 1808, afin, dit le décret « d'assurer l'uniformité de l'instruction, de former pour l'Etat des citoyens attachés à leur religion, à leur prince, à leur patrie et à la famille ». Il ajoute : « L'Université doit enseigner la fidélité à l'Empereur et à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur du peuple ».

L'enseignement en France existe encore tel que l'a établi Napoléon. Le Grand Maître de l'Université est devenu le Ministre de l'Education Nationale. L'Université comprend l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Elle est divisée en académies dirigées chacune par un recteur.

L'Empereur laissa aux Frères de la doctrine chrétienne le soin de s'occuper de l'Enseignement primaire. (1)

Les instructions de l'Enseignement secondaire prescrivait aux professeurs de donner des sujets de devoirs relatifs « au dévouement à l'Empereur, à ses exploits, à ses vertus ». (2)

L'Enseignement supérieur ajouta aux grandes écoles créées par la Révolution, l'Ecole normale supérieure pour préparer des professeurs de sciences et de lettres.

(1) Voir comment étaient les classes primaires dans la B.T. n° 39 : *Histoire de l'Ecole*, page 22.

(2) Voir l'organisation des lycées dans la B.T. n° 39 : *Histoire de l'Ecole*, page 21.

F. DELEAM.

NAPOLÉON*peint par lui-même**(suite)***VI. NAPOLÉON ET L'ÉGLISE**

« Le Clergé doit enseigner qu'honorer et servir l'Empereur c'est honorer et servir Dieu lui-même ». Ainsi Napoléon veut encore agir sur les esprits.

Il revoit le texte du catéchisme : « Devoirs envers l'Empereur : l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire. Ceux qui manqueront à leurs devoirs envers notre Empereur, en invoquant l'autorité de l'apôtre Saint-Paul, résisteront à l'ordre établi de Dieu même et se rendront dignes de la damnation éternelle ».

Napoléon voulut imposer ses volontés au pape : « Votre Sainteté est le pape de Rome, mais, moi, j'en suis l'Empereur ». Il annexa les Etats pontificaux le 17 mai 1809 et expliqua cet acte aux évêques de France : « Notre Seigneur Jésus-Christ, quoique issu du sang de David, ne veut aucun règne temporel ».

Mais Napoléon se mettait le Clergé et les catholiques à dos, et bientôt, la majeure partie des Français, pour d'autres raisons : suppression des libertés, despotisme, crise économique, impôts nouveaux, conscription... Le mécontentement devint général et Napoléon fut appelé : « l'Ogre ».

F. DELEAM.